



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

**Délibération n° 103/2026**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 63

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

**Secrétaire de Séance :** Benoit TRICHOT

## OBJET : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes ;

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), traduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L.5217-10-8 ;

Vu la délibération n°119/2023 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2023 approuvant le premier Règlement Budgétaire et Financier lors du passage à la M57 ;

Considérant que le renouvellement de l'assemblée communautaire implique l'adoption d'un nouveau Règlement Budgétaire et Financier pour la durée de la nouvelle mandature, et ce avant la toute première délibération budgétaire ;

Considérant que le Règlement budgétaire et financier fixe les règles internes permettant d'assurer la bonne exécution des budgets et la sécurisation des procédures ;

Vu l'avis favorable rendu par la Conseillère aux Décideurs Locaux en date du 7 mai 2026 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), annexé à la présente délibération, applicable au budget principal et aux budgets annexes pour la durée de la mandature ;
- D'approuver son entrée en vigueur dès son adoption et avant l'adoption de la première décision budgétaire du nouveau mandat ;
- De préciser que le RBF pourra être actualisé en cours de mandature en cas d'évolution législative, réglementaire ou organisationnelle.

Fait et délibéré à Laudun l'Ardoise le 1er juin 2026.

Le Président  
**Christophe SERRE**

**Le Secrétaire de Séance**

